

# ÉCODEF

# 216  
janvier 2023

LE BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

S T A T I S T I Q U E S

## LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS MILITAIRES EN 2021

En 2021, le salaire net moyen des personnels militaires - hors Gendarmerie - est de 2 691 € par mois. Ce salaire net s'obtient en ajoutant les primes et indemnités (1 276 €) à la solde indiciaire (1 970 €) et en retranchant les cotisations (554 €). Pour les personnels présents en 2020 et en 2021, le salaire net moyen augmente entre ces deux années de 1,7 % en euros constants. L'évolution de la rémunération des militaires en place est plus élevée pour les sous-officiers (+ 2,4 % en euros constants) que pour les autres catégories. L'inflation en 2021 est de + 1,6 %.

### LE SALAIRE NET MOYEN EST DE 2 691 € PAR MOIS

Le salaire mensuel net moyen d'un militaire est de 2 691 € en 2021, prélèvement à la source non déduit (**figure 1**). Il est en moyenne de 5 017 € pour un officier, de 2 662 € pour un sous-officier et de 1 946 € pour un militaire du rang. Le salaire moyen net d'un officier est 2,6 fois plus élevé que celui d'un militaire du rang.

En 2021, l'effectif des militaires est de 211 287 équivalents temps plein. Leur répartition par catégorie hiérarchique est de 14,6 % d'officiers, 44,0 % de sous-officiers et 41,4 % de militaires du rang.

**Figure 1 : Effectifs et salaires mensuels moyens par corps en 2021**

	Effectif en EQTP	Structure des effectifs (%)	Salaire brut moyen (€)	Salaire net moyen (€)
Officiers	30 812	14,6	5 983	5 017
Sous-Officiers	92 937	44,0	3 205	2 662
Militaires du rang	87 538	41,4	2 375	1 946
<b>Ensemble</b>	<b>211 287</b>	<b>100</b>	<b>3 245</b>	<b>2 691</b>

**Champ** : personnels militaires (hors CGA, DGA, élèves, volontaires et gendarmes).

**Sources** : RAE 2021, Observatoire Économique de la Défense.

## LE SALAIRE BRUT EST COMPOSÉ À 39,3 % DE PRIMES ET INDEMNITÉS

Le salaire brut moyen se compose du traitement brut, du complément de solde (indemnités de résidence et supplément familial, hors NBI) et des primes et indemnités. En moyenne 39,3 % du salaire brut est donné par les primes et indemnités (**figure 2**). La proportion des primes et indemnités dans le salaire brut est plus élevée chez les officiers (47,8 % du salaire brut) et moindre chez les militaires du rang (31,8 % du salaire brut).

Comme la mutuelle est depuis 2019 prélevée directement sur les comptes bancaires des personnels affiliés, elle ne fait plus partie des éléments de salaire. Le salaire net est obtenu en enlevant les cotisations salariales du salaire brut. Celles-ci s'élèvent à 16,1 % du salaire brut pour les officiers, à 16,9 % pour les sous-officiers et à 18,1 % pour les militaires du rang. Le prélèvement à la source (PAS) est de 68 € par mois en moyenne. Cet indicateur ne correspond pas nécessairement à une réalité du montant imposé, chaque personnel pouvant choisir un taux de prélèvement neutre et le taux réel dépendant de la situation familiale (nombre de parts du foyer fiscal) et des autres revenus du foyer. 36 % des militaires n'étaient pas imposables en 2021 et avaient un PAS nul.

**Figure 2 : Salaire mensuel moyen en 2021**

€	Officiers	Sous-Officiers	Militaires du rang	Ensemble
<b>Salaire brut (a)*</b>	<b>5 983</b>	<b>3 205</b>	<b>2 375</b>	<b>3 245</b>
Traitement brut ( <i>solde indiciaire</i> )	3 122	1 936	1 620	1 970
Complément de solde ( <i>indemnité de résidence et supplément familial, hors NBI</i> )	125	53	27	52
Primes et indemnités ( <i>hors indemnité de résidence et supplément familial de solde</i> )	2 736	1 215	729	1 224
Cotisations (b)	966	543	429	554
<b>Salaire net avant PAS = (a) - (b)</b>	<b>5 017</b>	<b>2 662</b>	<b>1 946</b>	<b>2 691</b>

(\*) Hors NBI.

**Champ** : personnels militaires (hors CGA, DGA, élèves, volontaires et gendarmes).

**Sources** : RAE 2021, Observatoire Économique de la Défense.

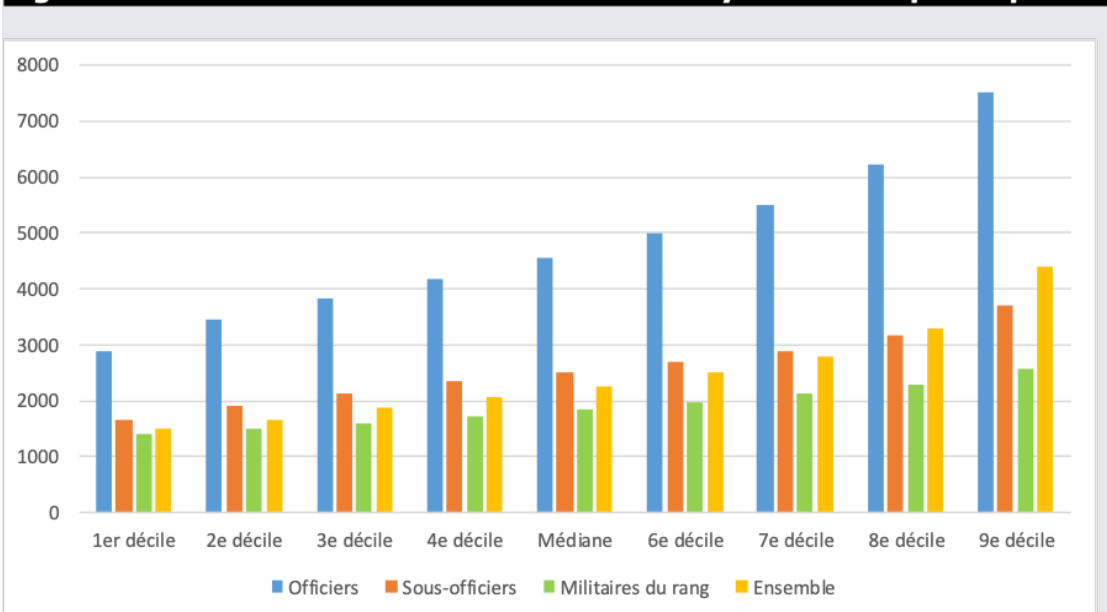
## DES DISPARITÉS SALARIALES CROISSANTES AVEC LE CORPS

L'analyse de l'évolution du salaire net peut être déclinée par déciles. En 2021, la moitié des personnels militaires perçoivent au plus 2 270 € nets par mois. Un personnel militaire sur dix perçoit au plus 1 487 € nets par mois (1er décile), tandis qu'un sur dix gagne au moins 4 411 € nets par mois (9ème décile).

Tous corps confondus, les 10 % des militaires les mieux rémunérés gagnent 3 fois plus que les 10 % des militaires les moins rémunérés. En 2020, ce rapport de rémunérations était à 2,9.

Le salaire net médian des officiers est de 4 570 € mensuels. Chez les sous-officiers, il est de 2 516 € mensuels et pour les militaires du rang de 1 860 € nets mensuels (**figure 3**). La distribution des sous-officiers se rapproche davantage de celles des militaires du rang que de celles des officiers.

**Figure 3 : Distribution du salaire net mensuel moyen en 2021 par corps**



**Champ** : personnels militaires (hors CGA, DGA, élèves, volontaires et gendarmes).

**Sources** : RAE 2021, Observatoire Économique de la Défense.

La disparité la plus forte des salaires nets est observée pour le corps des officiers, avec un facteur de 2,6 entre les 10 % des officiers les plus rémunérés et les 10 % des officiers les moins rémunérés. Pour ce corps, les différences salariales d'un décile à l'autre sont particulièrement plus marquées en début et en fin de distribution. Elles sont ainsi de l'ordre de 20 % entre le 2ème et le 1er décile ou entre le 9ème et le 8ème décile mais de l'ordre de 10 % entre chaque décile du 2ème au 6ème décile. Pour les militaires du rang, le rapport entre les salaires nets des 10 % les moins rémunérés et ceux des 10 % les plus rémunérés est de 1,8. Ce corps présente le moins de disparités salariales entre bas et hauts salaires puisque chez les sous-officiers, ce rapport interdécile est de 2,2.

## LA RÉMUNÉRATION MOYENNE NETTE DES PERSONNES EN PLACE AUGMENTE DE 1,7 %

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) ne concerne que les personnels qui ont été présents les années 2020 et 2021 en entier, c'est-à-dire du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 sans interruption.

Entre 2020 et 2021, la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) en euros constants est en évolution positive dans tous les corps. En moyenne, la RMPP nette augmente de 1,7 % (**figure 4**). Cette évolution est plus importante pour les sous-officiers (+ 2,4 %) que pour les militaires du rang (+1,4%) et les officiers (+ 0,9 %). Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des primes et indemnités pour les personnels concernés. Leur contribution dans la RMPP brute, plus marquée chez les sous-officiers que chez les officiers et les militaires du rang, est d'abord liée à l'augmentation de celles liées aux opérations intérieures et extérieures (primes en campagne, manœuvres, sujétions pour services à l'étranger) : 14 % d'augmentation pour l'ensemble des personnels militaires entre 2020 et 2021. La croissance des primes et indemnités est également due à la mise en place de l'indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM) dans le cadre de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM). Les montants globaux de l'IMGM versés en 2021 sont 2,4 fois supérieurs aux montants des anciennes primes rideaux (Compléments et suppléments des indemnités pour charges militaires (ICM)).

Les officiers ont une progression de leur part indiciaire plus élevée (+ 0,5 %) que les sous-officiers (- 0,1 %) et les militaires du rang (- 0,4 %). Ces évolutions reflètent les effets positifs de l'ancienneté et des progressions de carrière, qui sont plus ou moins sensibles selon les corps. Ces évolutions sont également dues aux revalorisations indiciaires intervenues en 2021. L'inflation à + 1,6 % en 2021 est supérieure aux évolutions de l'indiciaire pour les sous-officiers et les militaires du rang, ce qui explique pourquoi les contributions de l'indiciaire chez les sous-officiers et les militaires du rang sont négatives en euros constants.

**Figure 4 : Évolution du salaire des personnes en place entre 2020 et 2021**

%	Évolution du salaire des personnes en place entre 2020 et 2021			
	Ensemble	Officiers	Sous-Officiers	Militaires du rang
<b>Évolution de la RMPP brute en euros constants *</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>
Dont contributions :				
de l'indiciaire	0,0	0,5	-0,1	-0,4
du complément de solde	0,0	0,0	0,0	0,0
des primes et indemnités	1,4	0,4	1,9	1,4
<b>Évolution de la RMPP nette en euros constants *</b>	<b>1,7</b>	<b>0,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,4</b>

Effectifs en EQTP.

\* Évolution corrigée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pour la France, en glissement annuel.

**RMPP : Rémunération Moyenne des Personnes en Place en 2020 et 2021.**

**Champ :** personnels militaires (hors CGA, DGA, élèves, volontaires et gendarmes) présents les deux années entières.

**Sources :** RAE 2020 et 2021, Observatoire Économique de la Défense.

## LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES PERSONNELS FÉMININS PROGRESSE DE 2,6 % EN EUROS CONSTANTS

La part des femmes parmi les militaires s'élève à 15,8 % en 2021, contre 15,5 % en 2020 (**figure 5**). La rémunération moyenne nette en euros constants des personnels féminins présents du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 (RMPP) progresse de 2,6 %. L'évolution de la RMPP nette moyenne avant PAS entre 2020 et 2021 pour les personnels féminins en euros constants est de + 1,6 % pour les officiers, + 3,8 % pour les sous-officiers et + 1,2 % pour les militaires du rang. Ces évolutions différentielles sont dues à l'augmentation des primes et indemnités comme pour l'ensemble des militaires.

**Figure 5 : Effectifs et rémunération nette des personnels militaires féminins en 2021**

Corps	Structure des effectifs (%)	Ancienneté moyenne	Nombre d'enfants moyen	Evolution RMPP nette moyenne avant PAS entre 2020 et 2021 (%) *
Officiers	16,0	14,0	0,8	1,6
Sous-Officiers	18,2	13,5	0,8	3,8
Militaires du rang	13,1	6,4	0,5	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>15,8</b>	<b>11,1</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>

Effectifs en EQTP.

\* Évolution corrigée de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, pour la France, en glissement annuel.

**Champ :** personnels militaires féminins (hors CGA, DGA, élèves, volontaires et gendarmes).

**Champ de la RMPP :** personnels militaires féminins présents les deux années complètes (hors élèves et volontaires, hors gendarmes).

**Sources :** RAE 2020 et 2021, Observatoire Économique de la Défense.

## LE RECENSEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le Recensement des Agents de l'État (RAE) est un fichier produit chaque année par l'Observatoire Économique de la Défense, à partir de différentes sources (les directions des ressources humaines des armées, de la brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, de l'école Polytechnique et du centre expert ressources humaines personnel civil pour les officiers généraux qu'il gère). En 2021 sont intégrées également des données issues du calculateur Source solde. En 2020, seules les données de la Marine étaient issues de ce calculateur. En 2021, ce dernier intègre les données des armées de Terre, de l'Air, de la Marine et du service de santé des armées.

Après vérification de la cohérence et de la justesse des informations et agrégation, cette base de données à but statistique sert à alimenter le Système d'Information des Agents des Services Publics de l'Insee (SIASP) mais est également valorisée, sous formes de statistiques agrégées, dans un ÉcoDef Statistiques publié annuellement, ainsi que dans la revue annuelle du Haut Comité à l'Évaluation de la Condition Militaire. Elle comprend, outre les montants des traitements et indemnités de chaque militaire au niveau individuel, un volet d'informations RH.

### CHAMP

Tous les chiffres sont issus d'un périmètre « tous militaires hors DGA, hors CGA, hors élèves, hors volontaires » et hors Gendarmerie.

Les données ont également été « winsorisées » à 0,1 %, ce qui signifie que les 0,1 % des rémunérations les plus faibles et les 0,1 % des rémunérations les plus hautes ont été remplacées par la rémunération de leur plus proche voisin. Ce procédé permet de corriger les valeurs extrêmes d'une distribution sans supprimer les observations concernées.

## DÉFINITIONS

- **Solde mensuelle nette** : la solde nette comporte une solde indiciaire, des primes et indemnités auxquelles les cotisations salariales et prélèvements sociaux sont retranchés. Le résultat de cette somme est ensuite divisé par le nombre de mois de présence afin d'obtenir la solde mensuelle nette du militaire.
- **Part des primes / part des prélèvements** : la part des primes est calculée comme le montant total des primes et indemnités perçues rapporté à la solde brute. La part des prélèvements correspond au montant total des cotisations ou prélèvements rapporté à la solde brute (sont comprises : contribution sociale généralisée, contribution au remboursement de la dette sociale, cotisation pour la retraite additionnelle de la fonction publique, cotisation pension, contribution de solidarité, fonds de prévoyance, cotisations à la sécurité sociale).
- **Déciles / médiane** : le xème quantile d'une distribution de rémunération est le salaire qui divise la population en deux : x % touche un salaire égal ou inférieur à cette valeur, 100 - x % touche un salaire égal ou supérieur. Les déciles sont les 10ème, 20ème, ..., 90ème quantiles (9 au total). La médiane est le 5ème décile ou le 50ème quantile, elle divise la population en deux parts égales.

## BIBLIOGRAPHIE

- LEPINE FX., *La rémunération des personnels militaires en 2020*, EcoDef Statistiques n° 192, septembre 2021
- LEPINE FX., *Hausse pour l'indice de traitement brut-grille indiciaire des militaires au 1er trimestre 2022*, EcoDef Conjoncture n°207, juin 2022.
- Observatoire économique de la défense (OED), *Rapport qualité sur le RAE 2021*, septembre 2022.
- SGA/DRH-MD, *Rapport Social Unique 2021*

## ÉCODEF - STATISTIQUES

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : [www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga) Intranet : [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

### Observatoire Économique de la Défense

(SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,  
75509 Paris CEDEX 15

Directeur de la publication : Chloé MIRAUX

Rédacteur en chef : Pierre GREFFET

Auteur : François-Xavier Lépine

Maquettage et réalisation : OED, SGA/Com

Courriel : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

ISSN 2431-6148 : EcoDef (En ligne)